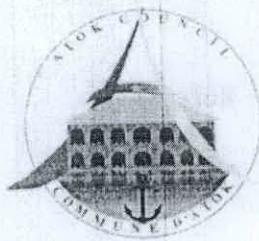


République du Cameroun  
Paix – Travail - Patrie

Région de l'Est

Département du Haut Nyong

Commune d'Atok



Republic of Cameroon  
Peace – Work – Fatherland

Eastern Region

Upper Nyong Division

Atok Council

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N° 00005 /AONO/C.ATOK/CIPM/2022 du 05/05/2022 Pour l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment d'astreinte pour le CMA d'Atok dans la commune d'Atok, Département du Haut Nyong, Région du l'Est.

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC(BIP)-MINSANTE. - Exercice 2022**

Maître d'Ouvrage : **Maire de la commune d'Atok**

### **Objet de l'Appel d'Offres :**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2022, le Maire de la commune d'Atok, Maître d'Ouvrage (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offres National Ouvert, Pour l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment d'astreinte pour le CMA d'Atok dans la commune d'Atok, Département du Haut Nyong, Région du l'Es

### **Consistance des travaux:**

Le projet est constitué des tâches suivantes :

Travaux préparatoires;

Terrassements ;

Fondations ;

Maçonnerie -élévation ;

Charpente – Couverture-plafond ;

Revêtements;

Menuiserie Bois et Métallique ;

Plomberie – Sanitaire ;

Electricité ;

Peinture.

VRD ;

### **Délai d'exécution :**

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la date indiquée dans ledit ordre de service.

#### **Allotissement :**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont regroupés en un (01) lot unique.

#### **Coût prévisionnel :**

Le coût prévisionnel d'exécution à l'issue des études préalables est de 35 000 000 (*Trente-cinq millions*) francs CFA, TTC.

#### **Participation et origine :**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux Entreprises de droit Camerounais, évoluant dans ce domaine et ayant les capacités administratives, techniques et financières requises.

La participation des entreprises sous forme de groupement ou de sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Financement :**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget d'Investissement Public**, Exercice 2022, sur la ligne d'imputation budgétaire .....

#### **Cautionnement provisoire :**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une assurance ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO précisant le montant de **sept cent mille (700.000)Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

#### **Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat général ou au service technique de la commune d'Atok, BP .....xxxxxx, Tél : 694 27 45 76, Email ....., sis à la Mairie d'Atok à Atok, dès publication du présent avis.

#### **Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie d'Atok , BP ....., Tél : 694 27 45 76, Email ....., sis à Atok, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille)Francs CFA**, payable à la recette municipale de la commune d'Atok.

#### **Remise des offres :**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra parvenir contre récépissé à la commune d'Atok, BP .....

Tél : 694 27 45 76, Email ....., sis à Atok, au plus tard le 19/05/2022 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

**Avis d'Appel d'Offres N°00005 /AONO/C.ATOK/CIPM/2022 du 05/05/22 pour l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment d'astreinte pour le CMA d'Atok dans la commune d'Atok, Département du Haut Nyong, Région du l'Est.**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

#### **Recevabilité des offres :**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis d'Appel d'Offres et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

#### **Ouverture des plis :**

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu 18/05/22 à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune d'Atok, sis à la Mairie d'Atok, BP ....., Tél : ....., Email .....

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

#### **Critères d'évaluation :**

L'évaluation des Offres se fera au triple plan administratif, technique, et financier selon des critères éliminatoires, et selon les critères essentiels suivant le système binaire (OUI/NON).

##### **14.1. Critères éliminatoires**

En plus des cas d'élimination ou d'irrecevabilité déjà cités à travers le présent DAO, toute offre objet des cas particuliers suivants est également sujette à l'élimination ou à l'irrecevabilité :

- L'absence d'une pièce du dossier administratif et non régularisée dans les 48 heures après dépouillement;
- pièce du dossier administratif non conforme et non régularisée dans les 48 heures après dépouillement;
- L'absence d'une caution de soumission établie par une compagnie d'assurance ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO;
- La fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- L'omission, dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié;
- La note technique inférieure à 70% de oui.

#### **14.2. Critères essentiels**

L'évaluation des Offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres (RPAO notamment) :

- Présentation générale des offres ; .....
- Références techniques de l'entreprise ; .....
- Qualification et expérience du personnel d'encadrement ; .....
- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; .....
- Méthodologie d'exécution. ....
- Visite du site signée sur l'honneur ; .....
- Capacité financière ; .....

NB : Chaque critère est validé après satisfaction de 70% au moins de ses conditions

#### **Attribution :**

Au terme des différentes délibérations, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administrative, technique et financière requises et présentant, l'offre financière évaluée la moins-disante.

#### **Durée de validité des offres :**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **13- Renseignements complémentaires :**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie d'Atok.

#### **COPIE :**

- PREFET/HN
- ARMP/EST
- DDMINMAP/H) ;
- Président CIPM/ATOK ;
- SOPECAM ;
- CHRONO/ ARCHIVES.

05/05/2022  
LE MAIRE  
  
Jean-Yves Bak  
Analyste Economiste